

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-04-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Bruno BIHEL, de l'EURL Menuiserie Bihel Letoupin, 4 Route du Bout du Fil 50550 SAINT-VAAST LA HOUGUE, pour des travaux de pose de menuiseries chez Monsieur et Madame GOUTON COIGNET dans une maison située 6 Rue Paul Placide 50760 BARFLEUR à partir du lundi 23 janvier 2023,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking devant le 76-78 Rue Saint Nicolas du lundi 23 janvier 2023 jusqu'au vendredi 03 février 2023 afin de permettre le stationnement de deux véhicules de travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 23 janvier 2023

L'adjointe par délégation
Christiane TINCELIN

